

Commission : UNESCO

Sujet traité : Peut-on tout dire dans le média et sur les réseaux sociaux ?

Pays représenté : République du Botswana

Le Botswana considère que la liberté d'expression et la liberté de la presse sont un droit indispensable pour le bon fonctionnement de la démocratie et un outil important pour la lutte contre la corruption.

En effet le Botswana considère que la liberté d'expression est un droit humain fondamentale et qu'en cette qualité, il doit être défendu au même niveau que les autres droits de l'homme définis dans la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*. Le Botswana a effectué plusieurs mesures visant à garantir ce droit et l'accès aux médias pour tous, tout en en définissant ses limites dans le cadre de la loi *Communications Regulatory Authority Act 2012* visant à lutter contre la menace terroriste. Cette loi crée et encadre la Botswana Communication Authority (BOCRA), qui permet la gestion et le bon fonctionnement des radios, chaîne de télévision, services postaux et d'accès à l'Internet opérant sur le territoire du Botswana. La BOCRA est placée sous la direction du Ministère des services d'Information et distribue des licences professionnelles à toute personne voulant créer ou travailler dans l'audiovisuel et le journalisme. Cette licence officielle permet à l'État Botswanais de garantir une information vraie sur les chaînes et journaux publics. La révision de certains articles est nécessaire afin de limiter la diffusion d'idéologies terroriste et d'organiser des élections démocratiques et pacifiques. Ces révisions restent très exceptionnelles et doivent obtenir l'approbation du ministre des services de l'Information et ne peuvent faire suite à l'arrestation de l'auteur. Le Botswana n'a arrêté ni tué aucun journaliste et se félicite de ses efforts pour démocratiser l'accès à l'information comme une limitation des tarifications mobiles, l'installation d'ordinateurs connectés à Internet dans toutes les bibliothèques du pays, la possibilité pour chaque personne se trouvant au Botswana de proposer un sujet pour le Botswana Daily News ainsi que l'élection de la botswanaise Alice MOGWE comme Présidente de la Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme (FIDH) en 2019.

Le Botswana pense donc que la liberté d'expression est un droit à respecter dans la limite qu'il ne promotionne pas un discours anarchiste ou terroriste.